

Dossier de rentrée Année scolaire 2025 / 2026

La Directrice et les équipes du Lycée Maritime Jacques de Thézac vous souhaite la bienvenue

Vous trouverez dans ce dossier les informations nécessaires pour une rentrée réussie dans notre établissement.

SOMMAIRE

Page 2 : Édito de la directrice

Page 3 : Convocation rentrée scolaire

Page 4 : Stages embarqués et formations spécifiques STCW

Page 5 : Aides du conseil régional de Bretagne

Page 6 : Équipement individuel nécessaire

Page 7 et 8 : Internat

Page 9 : Transports scolaires

Page 10 : Vie de l'établissement (coupon réponse à retourner complété au secrétariat le jour de la rentrée scolaire)

Page 11 : Information bourses en lycée maritime (CERFA à compléter en annexe 4 pour les lycéens et annexe 5 pour la classe MAN)

- Annexes:

1- coupon réponse « équipement professionnel fourni par le lycée »

(à retourner complété à la vie scolaire le jour de la rentrée scolaire) *page 13*

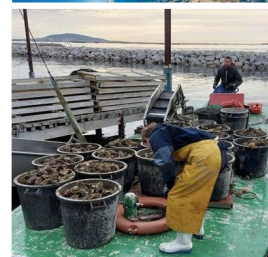
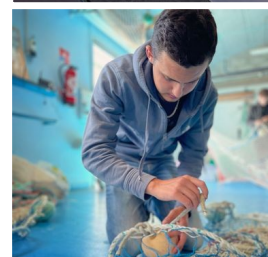
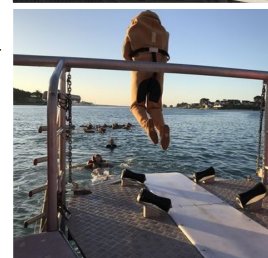
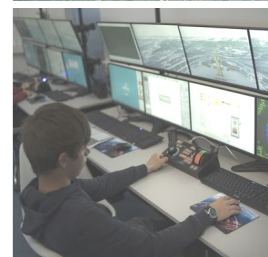
2- demande accueil internat et navette dimanche soir (à retourner complétée à la vie scolaire le jour de la rentrée scolaire) *page 15*

3- inscription à la navette du lundi et/ou vendredi (à retourner complétée à la vie scolaire le jour de la rentrée scolaire) *page 17*

4- CERFA 15331 (pour les classes CAP et baccalauréat professionnel) *page 19 et 20*

5- CERFA 15330 (pour la classe de Mise à Niveau) *page 21 et 22*

- Pièce jointe : fournitures scolaires



Édito de la directrice :

La directrice et les équipes du Lycée maritime Jacques de Thézac vous accueillent pour votre parcours scolaire qui vous conduira à votre métier de la mer.

De nombreuses étapes ponctueront vos apprentissages et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour vous aider à les franchir.

Vos qualifications finales vous mèneront à votre métier mais aussi à votre insertion professionnelle dans la vie de notre pays, de notre Région.

Tout au long de l'année nous pourrons échanger sur Pronote au sujet des progressions scolaires, des absences ou d'autres points. Cette communication reste respectueuse de chacun. Les notes et les devoirs sont accessibles afin de faciliter la gestion du travail.

Pour y parvenir, le sérieux et le respect sont incontournables, comme lorsque vous serez en mer. Vous aurez la possibilité de travailler avec les équipes pour améliorer vos performances scolaires et votre réussite. Toutefois les efforts sont nécessaires, tout comme votre implication.

Vous vous engagez dans un parcours de réussite scolaire et citoyenne qui vous permettra de participer à la France de demain.

Dès mi-octobre, vous aurez accès au premier relevé de notes qui vous permettra de vous situer dans votre scolarité et les enseignants seront disponibles pour échanger et déterminer les meilleures pistes de progression.

Votre formation est à la hauteur des grands défis qui attendent notre pays : nouvelles énergies, développement durables, qualité de l'eau, sauvegarde du vivant...

Les professionnels vous accompagneront tout au long de votre formation, en stage, en entretien, et lors des évaluations. Ils vous garantissent une adéquation entre votre parcours et leurs attentes lorsque vous les rejoindrez sur les navires.

Faites nous confiance, car nos exigences garantissent votre réussite et votre sécurité.

Yannick PERRON



CONVOCAION RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 1 septembre 2025

CAP1 ET SECONDES

Journée d'intégration mardi 2 septembre 2025

*tenue et chaussures de sport, tenue de pluie (Kway),
sac à dos, casquette, lunettes de soleil,
crème solaire et gourde d'eau*

Accueil des élèves primo-entrants le matin :

Classes	Horaires d'arrivée	Accueil des élèves par l'équipe enseignante
CAP Maritime de Matelot 1 ^{re} année	10h00	A 10h10, avec le professeur principal Cours à partir de 13h30 jusqu'à 17h30
Seconde professionnelle maritime		
Seconde professionnelle cultures marines		
Classe Mise à Niveau Maritime		

Les parents pourront rencontrer les services de 9h à 10h30 (en salle 10) :

Bureau de la vie scolaire : point sur la partie administrative de votre dossier d'inscription
Service comptabilité : point sur les frais d'internat et de demi-pension
Assistante sociale maritime – informations sur les aides diverses

Accueil des élèves l'après-midi :

Pour les élèves demi-pensionnaires qui mangent au self lundi 2 septembre : prévenir l'établissement avant vendredi 29 août par mail à lpm-etel@mer.gouv.fr ou par téléphone au 02 97 55 30 66

Classes	Horaires d'arrivée	Accueil des élèves par l'équipe enseignante
CAP Maritime de Matelot 2 ^e année	13h30	À 13h30, par le professeur principal Cours de 15h30 à 17h30
1 ^{re} Polyvalent Navigant Pont et Machine		
1 ^{re} Cultures Marines		
1 ^{re} CGEM Commerce		
1 ^{re} CGEM Pêche		
Terminale CGEM Commerce		
Terminale CGEM Pêche		
Terminale Polyvalent Navigant Pont et Machine		

En cas de perte de la carte de restauration qui vous a été attribuée en début de scolarité, vous devrez en acheter une nouvelle au secrétariat général (6,00 €).

Stages embarqués et formations spécifiques STCW

Les stages embarqués sont obligatoires pour l'obtention du diplôme. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les élèves doivent trouver leur embarquement (ou entreprise pour les cultures marines). Dans le cas contraire, une aide des professeurs chargés du suivi de stage leur sera donnée. Les périodes peuvent empiéter sur le temps des vacances, sous certaines conditions.

Les formations spécifiques STCW sont obligatoires pour pouvoir embarquer.

En cas d'échec aux formations spécifiques STCW, une deuxième chance peut être accordée sous conditions :

1^{ère} condition : avoir suivi la totalité du 1^{er} stage dans le respect du règlement intérieur de la structure d'accueil.

2^{ème} condition : être scolarisé en formation initiale au lycée professionnel maritime d'Étel au moment du « deuxième essai ».

3^{ème} condition : un autre stage doit déjà figurer dans la programmation de la scolarité restant à courir du prétendant.

N.B. il n'y aura pas de troisième chance prise en charge par l'établissement.

Calendrier scolaire 2025 / 2026

➤ Vacances scolaires

<i>zone B</i>		
	<u>début des vacances</u>	<u>reprise des cours</u>
Toussaint	Vendredi 17 octobre 2025 après les cours	Lundi 3 novembre 2025 au matin
Noël	Vendredi 19 décembre 2025 après les cours	Lundi 5 janvier 2026 au matin
Hiver	Vendredi 13 février 2026 après les cours	Lundi 2 mars 2026 au matin
Printemps	Vendredi 10 avril 2026 après les cours	Lundi 4 mai 2026 au matin
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2026 après les cours	

➤ Jours fériés

Mardi 11 novembre, lundi 6 avril, vendredi 1^{er} et 8 mai, jeudi 14 mai et lundi 25 mai 2026

➤ Ponts

Ascension	Du mercredi 13 mai 2026 après les cours	Au lundi 18 mai 2026 au matin
-----------	---	-------------------------------

AIDES DE LA RÉGION BRETAGNE

Manuels scolaires

La Région Bretagne subventionne l'achat des manuels scolaires.

Aussi, le lycée se charge d'acheter les manuels scolaires et d'en faire la distribution le jour de la rentrée. Les livres devront être restitués à la fin de l'année scolaire en bon état. En cas de dégradation ou de perte, une facturation de l'ouvrage au prix du neuf sera à la charge de l'élève.

L'achat des cahiers d'activités est à la charge des familles.

Vêtement de travail à flottabilité intégrée

La Région Bretagne subventionne également l'établissement pour l'achat d'un vêtement de travail à flottabilité intégrée (V.F.I.).

Chaque élève se voit attribuer nominativement un V.F.I. qui devient sa propriété. Ce matériel est remis à l'élève avant le début de son 1^{er} stage. Il est sous sa responsabilité. Il devra être restitué une fois par an, à la demande du professeur principal, pour révision, financée par le lycée.

Pour ceux qui le souhaitent, un espace de stockage est prévu au sein du lycée.

En cas de déclenchement du V.F.I. lors des stages, le rapporter au lycée pour qu'un autre VFI soit donné à l'élève

En cas de détérioration ou de perte, le V.F.I. sera facturé.

En fin de scolarité, le V.F.I. est donné à l'élève.

Dotation 1^{er} équipement professionnel aux primo-entrants

La Région Bretagne alloue une aide au premier équipement professionnel. Cette aide est globalisée et versée à l'établissement. A charge pour lui d'effectuer des achats groupés d'équipements professionnels à des prix préférentiels pour les élèves entrant en classes de CAP 1 et Secondes.

Aussi, le lycée maritime d' Etel fait le choix d'acheter pour chaque élève primo-entrant en enseignement professionnel **un bleu de travail floqué au logo du lycée, une paire de chaussures de sécurité et une paire de gants, équipement commun à l'ensemble des formations.**

Vous trouverez un coupon-réponse, (annexe 1, page 13). Il est à compléter et à retourner à la vie scolaire le jour de la rentrée scolaire.

ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL NÉCESSAIRE

Pour toutes les classes:

Éducation physique et sportive

- 1 survêtement, 1 short, 1 tee-shirt
- 1 paire de chaussures de sport récente
- nécessaire pour la douche

Nécessaire de piscine

- 1 maillot de bain (bermuda interdit)
- 1 bonnet de bain en silicone
- 1 paire de lunette
- 1 paire de claquette (tong interdit)
- 1 sac pour ses affaires

Vêtements de travail

- 2 bleus de travail obligatoirement en coton (*)
- 1 paire de chaussures de travail de sécurité obligatoirement en cuir résistant (*)
- 2 paires de gants de protection contre les risques mécaniques norme EN388 (*)
- 1 cadenas à clefs pour casier extérieur **OBLIGATOIRE**

() Les nouveaux élèves du lycée bénéficient de l'aide au 1^{er} équipement de la Région Bretagne. Le lycée se charge d'acheter et de fournir à ces élèves : un bleu de travail (sur les deux demandés), une paire de chaussures de sécurité et une paire de gants (cf, annexe 1 jointe « EQUIPEMENT PROFESSIONNEL FOURNI PAR LE LYCEE », page 13)*

Pour les classes ci-dessous :

CAP matelot - Baccalauréat professionnel conduite & gestion des entreprises maritimes – polyvalent navigant pont et machine

- 1 ciré pour les stages embarqués (pantalon + veste)
- 1 paire de bottes

Baccalauréat professionnel cultures marines

- 1 cadenas à code (pour la ferme marine)
- 1 paire de waders ou cuissardes
- 2 paires de gants souples (en tissu enduit)
- des vêtements de travail (polaire, pantalon souple, bonnet, chaussettes)
- 1 blouse blanche en coton
- 1 ciré
- 1 paire de bottes blanches ou bleues

Écrire votre nom sur chaque effet personnel (étiquettes ou au feutre)

L'entretien des équipements individuels est à la charge des familles

INTERNAT

L'inscription à l'internat (ou à la demi-pension) se fait obligatoirement au trimestre. Il n'est pas possible de changer de régime (externe, demi-pensionnaire, interne) en cours de trimestre.

Le lycée accueille les élèves sur deux sites mutualisés : Lycée Emile James pour les garçons et Lycée maritime Jacques de Thézac pour les filles.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES INTERNES à fournir par les familles

Literie

- 1 alèse imperméable (1 place : 0,90 m x 1,90 m)
- 1 drap housse (1place)
- 1 oreiller + taie
- 1 couette + 1 housse de couette (1 place)
- des cintres

Effets personnels

- 1 paire de chaussons et 1 paire de claquettes pour la douche
- affaires de toilettes
- 1 cadenas

NOTES IMPORTANTES

L'internat est ouvert chaque dimanche soir, ou veille de jour de rentrée (si jour férié), à partir de 20H00. Il est réservé aux élèves ayant des difficultés de transports, sous réserve de place (s'adresser auprès de la vie scolaire).

L'inscription au régime «interne + dimanche» se fait obligatoirement pour le trimestre complet (*annexe 2, page 15*).

Pour des raisons d'hygiène, en cas d'oubli pour le dimanche soir du nécessaire de couchage, tout élève se présentant sans le trousseau requis se verra interdire l'accès à l'internat la semaine suivante.

INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE AUX INTERNATS MUTUALISES **du Lycée maritime Jacques de Thézac et du Lycée Emile James**

Dans l'intérêt de la réussite scolaire et du bien être des élèves, le repos est indispensable après la journée scolaire.

Étude du soir obligatoire :

Chaque soir, les élèves du lycée maritime sont soumis à une **étude obligatoire et surveillée** entre 19h15 et 20h10.

En début d'étude, les assistants d'éducation lisent les cahiers de textes aux élèves pour leur rappeler le travail qu'ils ont à effectuer pour la semaine.

Utilisation des téléphones/ bien être :

L'utilisation des téléphones par les élèves au sein de l'internat est interdite entre 22h00 ou 22h30 et 6h30 du matin. Tout manquement à cette règle exposera l'élève à une sanction disciplinaire.

Cette interdiction est prévue par le règlement intérieur de l'internat.

1. Chaque soir, l'extinction des feux est fixée à 22h00 ou 22h30.
2. Les téléphones sont interdits de 22h00 à 6h30. Une marge de tolérance de quelques minutes (5 - 10) peut être accordée pour terminer une conversation téléphonique avec un proche.
3. Dès 22h00, les élèves ont l'obligation de déposer leur téléphone dans une boîte récupérée par un assistant d'éducation qui sera remise le matin en chambre à 6h30. Les assistants d'éducation veillent à ce que cette consigne soit respectée.
4. Si la règle d'interdiction du téléphone n'est pas respectée, les sanctions suivantes sont prévues:
 - Première fois : une nuit d'exclusion.
 - Deuxième fois : trois nuits d'exclusion.
 - **Troisième fois : exclusion immédiate et définitive de l'internat.**

Activités :

De nombreuses activités sont proposées le soir : activités sportives, ludiques, récréatives, manuelles et cinéma.

Infirmière scolaire :

L'infirmière du Lycée Emile James assure les exigences pour l'ensemble des élèves accueillis aux internats.

L'infirmière du Lycée maritime Jacques de Thézac assure le suivi des élèves du lycée sur son temps de travail.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Transport Gare d'Auray - Internat

La Région a mis en place un transport scolaire sur le réseau BreizhGo le dimanche soir, pour un départ de la gare aux environs de 19h40.

Réservée exclusivement aux élèves internes + dimanche sur inscription (annexe 2 , page 15)

Navette gare d'Auray - Lycée maritime / Lycée maritime - Gare d'Auray

Une navette est mise à disposition des élèves entre la gare d'Auray et le lycée.
Le lundi matin à 8h30 (gare d'Auray / lycée) et le vendredi à 15h15 (lycée / gare d'Auray).

Bulletin d'inscription (annexe 3, page 17)

Informations du Conseil Régional sur les transports scolaires

Pour l'année 2025-2026, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira à compter de la fin mai.

Cette inscription se déroulera **en ligne** à l'adresse suivante <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan>. La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au **17 juillet 2025**.

Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

La Région Bretagne a mis en place son site www.BreizhGo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux principales questions relatives à l'inscription scolaire. Les familles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

Les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120€ pour le 1er et le 2ème enfant transporté puis 50€ pour le 3ème. La gratuité s'appliquera à partir du 4ème enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et en bateau et paieront 120€ pour être transportés en train.

Ces dispositions ne sont pas applicables pour les transports scolaires intra-agglomération qui bénéficient de leurs propres tarifs et de leurs propres modalités d'inscription.

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Citoyenneté

Chaque élève peut s'investir dans la vie de l'établissement et participer aux instances :

- Conseil de classe ;
- Conseil de vie lycéenne ;
- Conseil d'administration ;
- Commissions
- Association sportive...

S'adresser à l'équipe de la vie scolaire.

Participation des familles à la vie de l'établissement

Vous êtes invités à participer :

- Aux conseils de classe ;
- Aux conseils d'administration ;
- Aux différentes commissions;
- Au conseil de vie lycéenne et aux différents projets.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez retourner le coupon ci-dessous
avant le lundi 22 septembre 2025 au secrétariat

APPEL A CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration de l'année scolaire 2025/2026 se dérouleront en octobre 2025 de façon dématérialisée sur Pronote.

Les dates concernant les dépôts de candidatures et le déroulé des élections n'étant pas encore connues à ce jour, elles vous seront communiquées ultérieurement.

Candidature aux élections des représentants des parents d'élèves

M. ou Mme

Parent de l'élève

Désire faire partie du conseil d'administration

Date

Signature,

BOURSES EN LYCÉE MARITIME 2025/2026

A l'attention des responsables financiers des élèves

Pour les lycéens :

Le principe de l'examen annuel du droit à bourse s'applique désormais à tous les élèves (y compris ceux déjà boursiers au titre de l'année scolaire 2024-2025).

Cette évolution réglementaire doit permettre une attribution des bourses nationales de lycée au plus près de la situation réelle des familles.

En conséquent, toutes les familles qui souhaitent une bourse peuvent renseigner un dossier de demande (cerfa n° 15331 joint en annexe 4, page 19 et 20) :

- * Les nouveaux arrivants au lycée,
- * Les élèves déjà inscrits au lycée en 2024/2025, non boursiers ou boursiers en 2024/2025. Les familles concernées doivent refaire un dossier de demande de bourse.

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de lycée, utilisez le simulateur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Nous attirons votre attention sur les revenus à prendre en compte pour votre simulation et votre demande : avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.

Pour toute question ou situation particulière, merci de nous adresser un mail à alice.henry@mer.gouv.fr.

Pour les élèves de mise à niveau (MAN) :

Toutes les familles qui souhaitent une bourse peuvent renseigner un dossier de demande (cerfa n° 15330 joint en annexe 5, page 21 et 22).

Nous attirons votre attention sur les revenus à prendre en compte pour votre simulation et votre demande : avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023.

Pour toute question ou situation particulière, merci de nous adresser un mail à alice.henry@mer.gouv.fr.

Dossier complet à retourner au secrétariat général à la rentrée

ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL FOURNI PAR LE LYCÉE

Aide au 1^{er} équipement subventionnée par le Conseil Régional de Bretagne:
Achat d'un bleu de travail, 1 paire de chaussures de sécurité et 1 paire de gants

COUPON RÉPONSE

à retourner à la vie scolaire du lycée le jour de la rentrée scolaire

Tailles de combinaison, chaussures et gants pour les élèves primo-entrants.
(Prévoir un peu plus large pour la combinaison)

Nom : Prénom : Classe:.....

Tailles

Combinaison :

Chaussures :

Gants :

à titre indicatif :

HAUTS DE TRAVAIL - Combinaison / Cotte														
Taille Universelle	XS		S		M		L		XL		XXL		XXXL	
Point	0		1		2		3		4		5		6	
Taille Fr	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62
Tour de poitrine (en cm)	81-84	85-88	89-92	93-96	97-100	101-104	105-108	109-112	113-116	117-120	121-124	125-128	129-132	133-136
Tour de taille (en cm)	69-72	73-76	77-80	81-84	85-88	89-92	93-96	97-100	101-104	105-108	109-112	113-116	117-120	121-124
Tour de bassin (en cm)	85-88	89-92	93-96	97-100	101-104	105-108	109-112	113-116	117-120	121-124	125-128	129-132	133-136	137-140



	A+B	Votre taille
XS	14 cm <i>6 inch</i>	6
S	16 cm <i>6,5 inch</i>	7
M	18 cm <i>7 inch</i>	8
L	19 cm <i>7,5 inch</i>	9
XL	20 cm <i>8 inch</i>	10
XXL	21 cm <i>8,3 inch</i>	11
XXXL	22 cm <i>8,6 inch</i>	12
XXXXL	23 cm <i>9 inch</i>	13

N'hésitez pas à nous indiquer vos mensurations, nous saurons vous conseiller
Feel free to contact us if you need help about the size (we speak French, English, German)

Chaussures		Tailles			
Taille de votre pied (en cm)	FR	IT	UK	US	
24,3	38	37	5	5	
25	39	38	5,5	6	
25,6	40	39	6,5	7	
26,3	41	40	7,5	8	
27	42	41	8	8,5	
27,6	43	42	9	9,5	
28,3	44	43	9,5	10	
29	45	44	10,5	11	
29,6	46	45	11	11,5	
30,4	47	46	12	12,5	
31	48	47	13	13,5	
31,7	49	48	14	14,5	
32,4	50	49	15	15,5	

INTERNAT DU DIMANCHE SOIR

à retourner à la vie scolaire du lycée le jour de la rentrée scolaire

Je soussigné(e).....

demande que mon fils, ma fille.....

rentre le dimanche soir à l'internat du lycée Emile James aux conditions définies ci-dessous :

- l'accueil se fait au lycée Emile James (par le portail principal) entre 20h00 et 21h.
- les élèves hébergés en temps normal à l'internat du Lycée maritime Jacques de Thézac doivent se munir d'un duvet, d'un drap housse et d'une housse de traversin.
- les élèves doivent avoir dîné avant leur arrivée.
- les parents doivent informer le lycée de toute absence ou retard de leur enfant. Le téléphone du surveillant d'internat est le **06.35.14.40.69** (ligne ouverte à partir de 20h00, textos et messages vocaux traités).

Toute absence non justifiée entraînera le retrait de l'élève de la liste du dimanche soir.

Signature des parents

TRANSPORT DU DIMANCHE SOIR GARE D'AURAY - ETEL

à retourner à la vie scolaire du lycée le jour de la rentrée scolaire

Je soussigné(e).....

demande que mon fils, ma fille.....

bénéficie du transport assurant la liaison gare d'Auray - Etel le dimanche soir.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- > le car de la compagnie Breiz Go quitte la gare d'Auray au plus tard à 19h40.
- > en cas de retard important du train, je m'engage à ce que mon enfant effectue le trajet en taxi et soit porteur de la somme nécessaire au règlement de la course (environ 50 euros) afin d'assurer son autonomie pour rejoindre l'internat.

Le non-respect de cette règle entraînera le retrait de l'élève de la liste du dimanche soir.

Signature des parents

Annexe 2

INSCRIPTION NAVETTE (Gare d'Auray – Lycée Maritime)

à retourner à la vie scolaire du lycée le jour de la rentrée scolaire

Je soussigné(e).....souhaite inscrire mon fils, ma
fille.....à la navette du lundi matin assurant la liaison gare
d'Auray – Etel. (départ 8h30)

Par cette inscription, votre enfant s'engage :

- à être à l'heure
- à signer le registre de présence
- à être respectueux envers le chauffeur, ses compagnons de voyage et le véhicule.

Le lycée se réserve le droit d'exclure un élève de cette navette en cas de comportement inapproprié.

Demande de bourse nationale du second degré des lycées professionnels maritimes



N°15331

Arrêté du 27 mai 2021 (JORF n° 0124 du 30 mai 2021)
Arrêté du 21 mars 2018 (JORF n° 0076 du 31 mars 2018)
Décret n° 2024-306 du 3 avril 2024 (JORF n° 0079 du 4 avril 2024)

Cadre réservé à l'administration	
Année scolaire 20 / 20	Date de dépôt du dossier

I. Renseignements concernant les membres de la famille

1. L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Nom, prénom			
Classe		Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
Date de naissance		Département de naissance	
Nationalité Française <input type="checkbox"/>	D'un pays de l'UE <input type="checkbox"/>	D'un autre pays <input type="checkbox"/>	

Si l'élève est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

2. Représentant légal

Vous êtes le père <input type="checkbox"/>	la mère <input type="checkbox"/>	autre personne en charge de l'élève <input type="checkbox"/>
Nom et prénom		

Adresse du domicile familial

N° de voie	Type de voie	Nom de voie	
		Lieu-dit ou B.P.	
Code postal	Commune		
N° de téléphone		Votre profession	
Adresse électronique			
Situation des parents	Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Union libre <input type="checkbox"/>
	Marié, pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Séparé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf(ve) <input type="checkbox"/>

3. Votre partenaire est :

le père de l'élève <input type="checkbox"/>	la mère de l'élève <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	
Nom et prénom			
Son adresse, si différente de la vôtre			
N° de voie	Type de voie	Nom de voie	
		Lieu-dit ou B.P.	
Code postal	Commune		
N° de téléphone		Sa profession	
Adresse électronique			

II. La scolarité de l'élève

Etablissement antérieur			
N° de voie	Type de voie	Nom de voie	
		Lieu-dit ou B.P.	
Code postal	Commune		
Classe	Type de formation		

Si votre enfant entre en seconde du baccalauréat professionnel ou de CAP, a-t-il obtenu son diplôme national de brevet avec mention bien ou très bien ? Oui Non

Le régime de votre enfant au lycée maritime interne externe demi-pensionnaire

L'élève est-il redoublant ? Oui Non

Si oui, classe suivie l'année précédente

Nom du Lycée de l'année précédente

III. Détermination des charges du foyer

Les éléments de cette rubrique vont permettre de déterminer de manière précise vos charges et de calculer le montant de la bourse nationale sur critère sociaux.

1. Enfant(s) à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge fiscalement (y compris l'élève pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou ou profession	Boursier	
			Oui	Non

2. Pièces à joindre à votre dossier

Fournir obligatoirement :

- une copie complète (recto-verso) de l'**avis d'imposition sur les revenus N-1 soit ceux perçus en 2024**
- un relevé d'identité bancaire au nom des parents ou de l'élève majeur
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée Attestation de paiement de la C.A.F.
Si vous vivez en concubinage ou 1 ^{ère} année de pacs	Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (recto-verso) de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal d votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur l' avis d'imposition	Attestation de paiement de la C.A.F. indiquant les enfants à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la C.A.F. ou Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la C.A.F.
Si vous avez plusieurs enfants à charge	Justificatif de la C.A.F.
Si vous êtes majeur isolé ou mineur émancipé ou étranger majeur isolé	Avis d'imposition N-1
Si votre enfant rentre en seconde du baccalauréat et a obtenu à la dernière session de son diplôme national de brevet (DBN) avec mention « bien » ou « très bien »	Relevé de notes ou diplôme du DNB comportant la mention « bien » ou « très bien »

IV. Engagement de la famille

Je soussigné (e) le père la mère autre personne en charge de l'élève
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration son exacts :

Fait à :

Le, _ _ _ _ _

Signature du demandeur

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de lycée, utilisez le simulateur :
<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

**Demande relative à l'attribution de bourses nationales
d'étude d'enseignement supérieur aux étudiants de
formations de brevet de technicien supérieur dans les lycées
professionnels maritimes**

Arrêté du 27 mai 2021 (JORF n° 0124 du 30 mai 2021)

20 /20

Date de réception	Cadre réservé à l'administration
<input type="text"/>	Numéro d'enregistrement <input type="text"/>

I. Renseignements concernant l'étudiant

1. L'étudiant

Nom, prénom

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

N° voie Type de voie Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal Commune

N° de téléphone

Adresse électronique

2. La situation de l'étudiant

Situation de famille

Célibataire Divorcé(e) Concubinage

Marié(e), pacsé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Enfant(s) à charge : Oui Non **Si oui, indiquez le nombre d'enfant(s) :**

3. La scolarité de l'étudiant

Formation suivie

Année d'étude

Classe de M.A.N 1ère année de B.T.S 2ème année de B.T.S

Distance entre le domicile familial et le lycée Km

Avez-vous obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat ? Oui Non

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide au mérite de l'Enseignement Supérieur ? Oui Non

II. Renseignements concernant la famille de l'étudiant

1. Représentant légal de l'étudiant

Vous êtes : le père la mère le représentant légal

Nom et prénom

N° voie Type de voie Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal Commune

Situation des parents

Célibataire Divorcé(e) Concubinage

Marié(e), pacsé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

N° de téléphone

Profession

Adresse électronique

2. Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

Vous êtes : le père le beau-père la mère la belle-mère le représentant légal

Nom et prénom

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal

Commune

N° de téléphone

Profession

Adresse électronique

3. Enfant(s) à charge fiscalement

Nom	Prénom	Âge	Ets scolaire, université ou profession	Justificatif d'études

III. Remarques sur la situation de l'étudiant ou de la famille susceptibles d'éclairer l'instruction de la demande :

IV. Pièces justificatives

Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'étudiant

Photocopie de l'**avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année N-2 soit ceux perçus en 2023** (recto-verso) des parents de l'étudiant et celui de l'étudiant non-rattaché fiscalement (si l'étudiant est personnellement contribuable)

R.I.B des parents ou du représentant légal ou de l'étudiant majeur

Copie du livret de famille

Justificatif(s) d'études supérieures des enfants à charge

Justificatif du bénéfice de l'aide sociale à l'enfance

Justificatif du statut d'étudiant en situation de handicap ou d'étudiant aidant de parents en situation de handicap

Fournir 1 enveloppe timbrée au nom et adresse des parents ou du représentant ou de l'étudiant majeur

En cas de forte diminution des revenus de N-2, fournir l'avis d'imposition N-1 (recto-verso) des deux parents

Justificatif de la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et/ou du bénéfice antérieur de la bourse au mérite de l'ES

V. Engagement et signature de l'étudiant ou du représentant légal si mineur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et des documents

Fait à :

Le, _ _ _ _ _

Signature du demandeur